

PLANTATIONS DE HAIES BOCAGÈRES 2022-2023 ON VOUS ACCOMPAGNE !



SMBAA
Syndicat Mixte du Bassin de
l'Authion et de ses Affluents



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SMBAA a engagé en 2020 un programme d'actions visant la **reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'un CT EAU.**

QUI EST CONCERNÉ ?

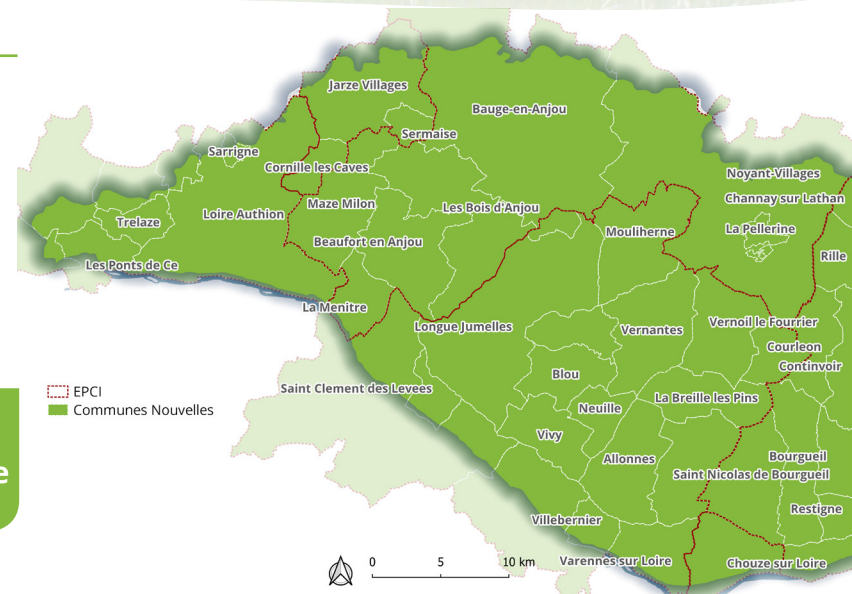
- Les collectivités
- Les exploitants agricoles
- Les riverains en zone agricole

Au sein du bassin versant de l'Authion, partie Maine-et-Loire :



Vous avez un doute sur votre éligibilité ?

Prenez contact avec votre opérateur de plantation !



Dans ce cadre, les actions engagées afin d'atteindre les objectifs portent notamment sur la limitation du risque de transfert des polluants vers les milieux par le renforcement et la préservation de la Trame Verte et Bleue.

La plantation de haies bocagères est une des solutions apportées sur le territoire pour répondre concrètement à l'atteinte des objectifs.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS

1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou | 02.53.57.13.52 | auriane.leymarie@loireauthion.fr | www.sage-authion.fr

LES MAÎTRES D'ŒUVRE



Laurent TERTRAIS : 06.60.89.08.29 - l.tertrais@eden49.com



Armelle VINET : 06.26.64.30.50 - armelle.vinet@pl.chambagri.fr

AVEC LE FINANCEMENT DE :



? COMMENT ÇA MARCHE

QUEL TAUX D'AIDES ?

Projet financé à 60% avec un montant plafond de 5,50 € HT du mètre linéaire.

POUR QUELLES DÉPENSES ?

Selon le **règlement** « *Complexe bocager et biodiversité* » du Conseil Départemental du Maine-et-Loire :

- Haies à rôle hydraulique et environnemental
- Haies avec des essences locales
- Travaux de préparation mécanique du sol
- Fournitures et plantations
- Pose du paillage ou du produit 100 % biodégradable
- Fournitures de protections contre le gibier
- Tuteurs en bois naturel sans traitement
- Maîtrise d'œuvre (conseil sur le choix des espèces et la plantation)
- Un linéaire minimum de 100 m par planteur

VOUS AVEZ UN PROJET DE PLANTATION ?

Pour planter à l'hiver prochain, contactez l'opérateur de plantation de votre choix (coordonnées ci-dessous) **avant le 15 septembre 2022.**

Laurent TERTRAIS (EDEN) : 06.60.89.08.29

l.tertrais@eden49.com

Armelle VINET (Chambre d'agriculture) : 06.26.64.30.50

armelle.vinet@pl.chambagri.fr

POURQUOI RESTAURER ET PLANTER DES HAIES ?

Les haies nous rendent une multitude de **services**. En effet, elles ...

AGRICILES

Favorisent les auxiliaires de cultures et limitent l'usage des produits phytosanitaires

Améliorent indirectement les rendements

Produisent des copeaux utilisables en paillage de stabulation

Bonifient et protègent les sols de l'érosion

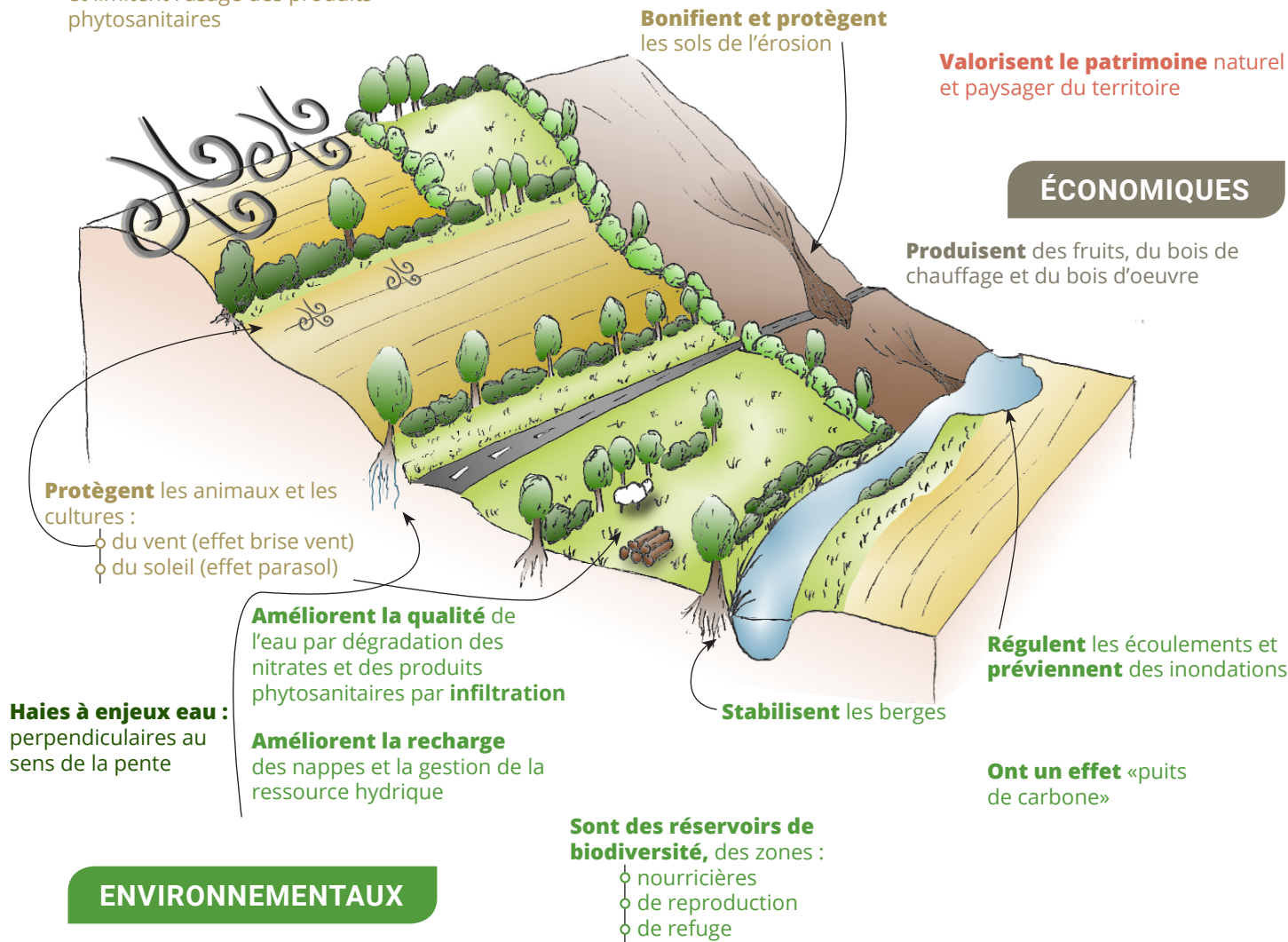
PATRIMONIAUX

Font partie de l'identité du territoire

Valorisent le patrimoine naturel et paysager du territoire

ÉCONOMIQUES

Produisent des fruits, du bois de chauffage et du bois d'œuvre



ENVIRONNEMENTAUX